Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de Seine-Saint-Denis. Secteurs de nuisance acoustique.

CARTE N°4 :
Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-sous-Bois, Villemomble

Voirie : Réseau ferroviaire
Autoroutes
Routes nationales
Routes départementales
Voies communales

Zones hors secteurs de nuisance acoustique

Limite communale

SOURCE : DDE 93 / GEP / SITE
Echelle : 1 / 20 000
Juillet 2000

Catégorie de l'infrastructure	*Niveau sonore de référence LAeq (6H-22H) en dB(A)*	*Niveau sonore de référence LAeq (22H-6H) en dB(A)*	*Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)*
CATEGORIE 1	L >81	L > 76	d = 300 mètres
CATEGORIE 2	76 < L <= 81	71 < L <= 76	d = 250 mètres
CATEGORIE 3	70 < L <= 76	65 < L <= 71	d = 100 mètres
CATEGORIE 4	65 < L <= 70	60 < L <= 65	d = 30 mètres
CATEGORIE 5	60 < L <= 65	55 < L <= 60	d = 10 mètres
NON CLASSE	-----	-----	-----

(1) Cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2 de l'arrêté du 30 mai 1996 comptée de part et d'autre de la voie